

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2000 portant création du Diplôme Universitaire LES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT (TND) CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT : DE LA COMPLEXITE CLINIQUE A LA NECESSITE D'UNE APPROCHE DIMENSIONNELLE modifié par les arrêtés du 17 juin 2002, du 14 mars 2005, du 08 juillet 2021 et du 05 juillet 2022,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire LES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT (TND) CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT : DE LA COMPLEXITE CLINIQUE A LA NECESSITE D'UNE APPROCHE DIMENSIONNELLE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur David COHEN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Jean XAVIER (PU-PH)
Docteur Xavier BENAROUS (MCU-PH)
Docteur Didier PERISSE (PH)
Docteur Marie RAFFIN (PH)
Docteur Amélie PION (PH)
Madame Séverine OUAKI (Psychologue-enseignante)
Monsieur Nicolas HESPEL (Directeur Centre Scolaire)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU